

**Recrutement particulier pour la
« 2nde Pro Devenir apprenti autrement »
au lycée professionnel J. Jaurès à Rennes**

Le dispositif concerne le Bac pro « **maintenance de véhicules : voitures particulières** » et offre à 10 jeunes une possibilité d'orientation progressive vers l'apprentissage au sein du lycée :

- La 2nde professionnelle se déroule sous statut scolaire
- la 1^{ère} et la terminale se déroulent sous statut d'apprenti.

A qui s'adresse ce dispositif ?

Ce dispositif s'adresse à des élèves motivés par la filière et la formation en apprentissage. L'organisation pédagogique est conforme aux attendus des programmes et de la certification du diplôme. En classe de seconde, « l'accompagnement personnalisé » est utilisé pour la sensibilisation à l'apprentissage. En 1^{ère} et Terminale, la progression pédagogique est adaptée aux rythmes de l'alternance dans l'objectif de l'obtention du bac professionnel.

Comment intégrer ce dispositif ?

Le LP Jean-Jaurès Rennes organise un recrutement particulier afin de s'assurer de la bonne connaissance du dispositif et de la réelle motivation des élèves pour ces deux modalités de formation (sous statut scolaire puis sous statut d'apprenti). Le recrutement aboutit à l'attribution d'un bonus de 9900 points assurant une affectation dans la « 2nde Pro Devenir apprenti autrement ». Le lycée constitue une liste principale des admis et une liste supplémentaire.

Démarches à effectuer :

- Dossier à retirer au lycée Jean Jaurès ou à télécharger sur le site du lycée (<http://www.lycee-jean-jaures-rennes.fr>) à partir du **27 janvier 2020** et à retourner pour le **27 avril 2020 au plus tard**
- Des conseils pour remplir ce dossier pourront être donnés lors des journées « portes ouvertes » des **25 janvier de 9h à 12h15 et 28 mars 2020 de 9h à 12h15**

Une offre de formation spécifique « barème avec notes » est créée dans AFFELNET « 2NDPRO D2AVP » : « Devenir apprenti autrement 2nde Maint.voiture part » au lycée Jean Jaurès Rennes.

Le lycée Jean Jaurès transmet pour le **4 mai 2020**, le nombre de points accordés à chaque élève (Aucun, **1000 ou 9900**) :

- Aux familles des élèves pour information
- A la DSDEN d'Ille et Vilaine service DIVEL, qui saisit ces points dans AFFELNET-Lycée, rubrique « avis de gestion » du vœu
- *Précision : si le nombre d'élèves bénéficiant du bonus de 9900 pts est supérieur à la capacité d'accueil de la formation (10), ce sont les autres éléments du barème qui départagent les jeunes dans la liste principale (notes, compétences et avis du chef d'établissement d'origine)*